



CSA - DGAP

DÉCLARATION LIMINAIRE :

Du 30 juin 2026

Monsieur le Directeur Général,

À l'occasion de votre première présidence d'un CSA de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire, **FO Justice** tient avant tout à vous souhaiter la bienvenue au sein de cette belle et grande Administration.

Une belle et grande institution, qui, vous ne pouvez l'ignorer, est en proie à une crise majeure. Une crise qui doit demeurer votre priorité absolue et mobiliser l'ensemble du Ministère. C'est évidemment la **surpopulation carcérale**.

Depuis trop longtemps, les personnels pénitentiaires subissent les conséquences d'une saturation chronique qui désorganise l'ensemble des établissements. Les alertes se succèdent, les chiffres explosent, les tensions augmentent. **Mais sur le terrain, ce sont toujours les mêmes agents qui doivent faire face : les personnels de surveillance, les gradés, les officiers, les personnels d'insertion et de probation, les psychologues, les personnels administratifs, techniques et l'ensemble des agents qui font tenir l'institution.**

► **FO Justice** le dit avec gravité : les personnels ne peuvent plus se contenter de subir cette situation en attendant le prochain incident grave, la prochaine agression ou le prochain signal d'alarme. Dans les maisons d'arrêt, les cellules débordent, les matelas au sol s'entassent et se banalisent, les mouvements deviennent plus complexes, les tensions s'exacerbent dans les détentions, et les conditions de travail se dégradent chaque jour davantage.

La surpopulation carcérale n'est plus un phénomène ponctuel. Elle est devenue une réalité structurelle, dangereuse, qui impacte la sécurité, les activités, les parloirs, les soins, les extractions, le travail des SPIP, la prise en charge des publics fragiles et l'équilibre général de nos détentions.

► **FO Justice** considère qu'une maîtrise effective de cette surpopulation ne pourra être atteinte que par la voie législative. Les circulaires, les ajustements locaux et les réponses ponctuelles ne suffisent plus. Il faut désormais un acte politique fort. **C'est pourquoi FO Justice demande instamment que soit diligentée, dans les plus brefs délais, la présentation d'un projet de loi à l'Assemblée nationale afin d'apporter une réponse structurelle, contraignante et durable à cette crise.**

Il faut cesser de faire peser sur les seuls personnels pénitentiaires les conséquences d'un système saturé, lié à des années d'abandon institutionnel. Les agents ne peuvent plus être la variable d'ajustement permanente de décisions qui leur échappent. Ils ne peuvent pas être condamnés à gérer l'ingérable avec des moyens insuffisants.

Monsieur le Directeur Général,

► **FO Justice** vous alerte sur la situation explosive à laquelle les établissements seront confrontés dans les mois à venir. La combinaison de la surpopulation carcérale, des sous-effectifs, de la multiplication des

.../...

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ POUR TOUS LES PERSONNELS

missions, de la fatigue accumulée et des tensions constitue un cocktail extrêmement dangereux. **Le ministère ne pourra pas dire qu'il ne savait pas.**

► **Il est donc impératif de renforcer urgemment les effectifs et de les redéployer utilement !**

À ce titre, **FO Justice** demande une réduction significative des extractions judiciaires, qui mobilisent trop fortement des personnels déjà indispensables en détention. Chaque extraction organisée dans des conditions contraintes fragilise davantage les coursives, les miradors, les mouvements, les quartiers sensibles et l'ensemble de la chaîne sécuritaire. La sécurité des établissements doit redevenir la priorité opérationnelle.

Dans cette logique, **FO Justice** exige la suspension immédiate de la note du 17 mars 2022 relative aux bonnes pratiques des ARPEJ. Cette note a progressivement éloigné les ELSP de leur vocation première, à savoir les missions de sécurité intérieures et la sécurisation périmétrique des établissements pénitentiaires. **Les ELSP ne peuvent plus continuer à pallier les insuffisances structurelles des extractions judiciaires au détriment de la sécurité des détentions.**

FO Justice demande également l'accélération du déploiement des bombes incapacitantes, des pistolets à impulsions électriques (PIE) et des caméras-piétons. Assez d'attentisme ! Ces avancées, obtenues par **FO Justice**, doivent désormais se concrétiser rapidement sur le terrain, afin que tous les personnels disposent des moyens de protection nécessaires pour assurer leur sécurité. Des moyens qui leur ont été promis et qu'ils sont aujourd'hui en droit d'exiger.

Enfin, **FO Justice** réclame que soit tenu l'engagement pris au sujet de la réécriture de la note sur les gilets pare-lames, afin de garantir une doctrine claire, cohérente, et adaptée aux réalités opérationnelles rencontrées quotidiennement par les personnels

Monsieur le Directeur Général,

Vos personnels sont également en quête, légitime, de reconnaissance. Mais cette dernière ne peut pas être uniquement verbale. Les personnels pénitentiaires entendent, depuis trop longtemps, des discours de soutien dont ils attendent désespérément la traduction concrète dans leur quotidien. Aujourd'hui, un message fort de reconnaissance ne peut se concrétiser que par des mesures indemnitaires à la hauteur de leur engagement.

► **FO Justice** demande donc l'augmentation de la prime de surencombrement et la révision de son mode de calcul, afin qu'elle corresponde réellement au niveau de saturation, à la présence de matelas au sol, aux tensions générées et à l'impact concret sur les conditions de travail. Cette prime doit également être étendue aux personnels qui en sont aujourd'hui exclus alors qu'ils subissent directement les effets de la surpopulation carcérale, notamment les personnels d'insertion et de probation, les officiers et les psychologues.

► **FO Justice** demande également l'augmentation significative des primes de nuit et de travail dominical. Le manque d'effectifs entraîne une sollicitation accrue des agents sur ces services particulièrement contraignants. Les nuits sont plus lourdes, les week-ends plus tendus, les rappels plus fréquents. Ces sujétions doivent être reconnues financièrement à leur juste niveau.

Enfin, **FO Justice rappelle l'urgence de mettre en place la prime d'encadrement**, sur laquelle des engagements ont été pris à plusieurs reprises. Ces gradés sont au cœur de l'organisation quotidienne des détentions. Ils encadrent, arbitrent, gèrent les urgences, accompagnent les équipes, assurent la continuité du service et portent une responsabilité opérationnelle majeure.

.../...

Cette prime doit être mise en œuvre sans nouveau report afin de valoriser pleinement leurs missions spécifiques et de finaliser le déploiement de la réforme historique obtenue par **FO Justice**.

Monsieur le Directeur Général,

► **FO Justice** souhaite également attirer l'attention de la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire sur un facteur aggravant que nous vivons tous actuellement : la canicule.

Les fortes chaleurs ne sont pas un simple inconfort passager. En détention, elles deviennent un problème de sécurité, de santé publique et de conditions de travail. Dans des bâtiments parfois mal conçus, souvent anciens, mal isolés, insuffisamment ventilés, avec des coursives surchauffées, des cellules occupées à deux, trois, parfois davantage, et des mouvements permanents à gérer, la chaleur devient rapidement insoutenable.

Les agents travaillent en uniforme, avec des équipements lourds, dans des espaces confinés, sous tension, sans réelle possibilité de récupération. La canicule accentue la fatigue, les malaises, l'irritabilité, les tensions entre personnes détenues, les incidents disciplinaires et les risques d'agression. Elle complique également la prise en charge des publics vulnérables, des personnes malades, âgées, sous traitement ou présentant des troubles psychiques.

► **FO Justice** demande donc que la gestion des épisodes de fortes chaleurs soit enfin considérée comme un véritable sujet de santé et de sécurité au travail dans l'Administration Pénitentiaire. L'accès à l'eau fraîche, la ventilation adaptée, la protection des postes les plus exposés, l'adaptation des rythmes lorsque cela est possible et l'anticipation des pics de chaleur doivent faire l'objet de mesures concrètes, et non de simples rappels de consignes générales.

Monsieur le Directeur Général,

► **FO Justice ne vient pas aujourd'hui formuler une alerte de principe. FO Justice vient porter la parole de personnels fatigués, exposés, trop souvent oubliés, mais toujours présents pour faire fonctionner l'institution.**

Ces personnels assurent une mission essentielle pour la République. Ils tiennent les établissements malgré la surpopulation, les sous-effectifs, les agressions, la chaleur, les rappels, les nuits difficiles, les dimanches travaillés et les engagements trop souvent repoussés.

► **Ils attendent désormais autre chose que des constats. Ils attendent des actes !**

► **FO Justice** attend de ce CSA des réponses concrètes, immédiates et à la hauteur de la crise traversée par notre administration. Sans personnels reconnus, protégés, renforcés et respectés, il n'y aura pas d'Administration Pénitentiaire capable de répondre aux défis qui l'attendent.

Les personnels pénitentiaires ne demandent pas des discours. Ils demandent des moyens, de la considération et des décisions.

FO Justice continuera, avec détermination, à porter leur voix et à exiger des réponses à la hauteur de leur engagement !!!